

Mondialisation : de la coupe aux lèvres...

Christian Chavagneux

Alternatives Économiques n° 309 - janvier 2012

Difficile de confronter le président de la République à ses promesses de candidat sur la régulation de la mondialisation. Le sujet n'était abordé qu'indirectement dans son programme, l'Europe étant appelée à "*protéger ses peuples dans la mondialisation*". Les promesses sont venues plus tard avec la crise déclenchée par la chute de Lehman Brothers. Lors de son premier discours de Toulon, le 25 septembre 2008, Nicolas Sarkozy dénonçait les excès de la libéralisation financière et indiquait, notamment, qu'il allait encadrer les rémunérations des banquiers, leur imposer de financer l'économie plutôt que la spéculation, réduire l'opacité de la finance et contrôler les agences de notation. Lors du G20 de Londres d'avril 2009, il ajoute à sa liste la lutte contre les paradis fiscaux.

Le 15 juin 2009, dans un discours à l'Organisation internationale du travail, il affirme que "*la régulation de la mondialisation, c'est la question centrale*". Il souhaite "*placer sur un pied d'égalité le droit de la santé, le droit du travail, le droit de l'environnement et le droit du commerce*". Enfin, lorsque la France préside le G20 en 2011, elle pousse à la régulation des prix des matières premières, à une réduction des déséquilibres des balances des paiements et à un système monétaire international moins dépendant de la domination du dollar.

Changement de programme

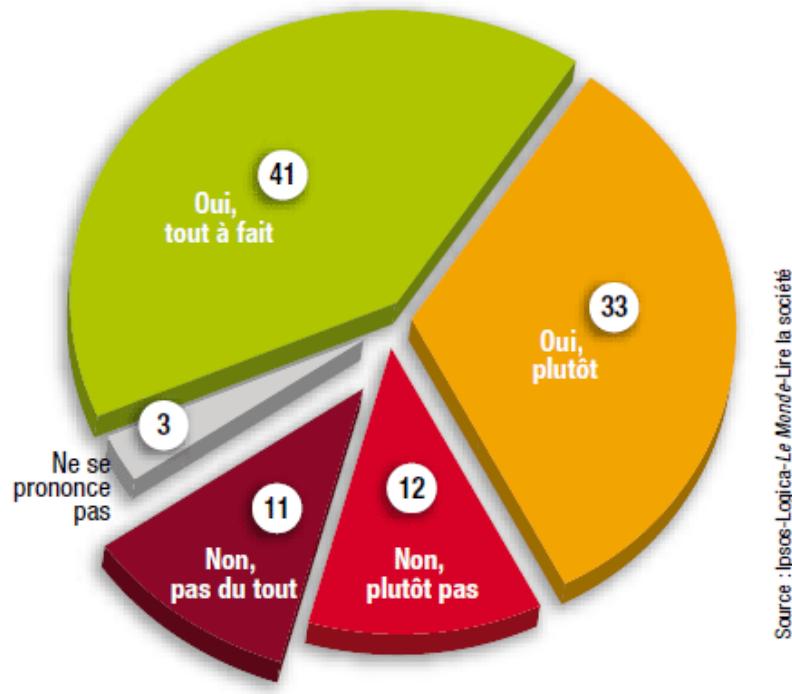
A partir du printemps 2010, les multiples tentatives de sauvetage de la zone euro vont cependant largement accaparer la diplomatie économique française, au point de devenir le principal sujet du G20 de Cannes en novembre 2011. De ce fait, les débats sur les règles sociales ou environnementales au regard de celles du commerce ne sont plus à l'ordre du jour. De même pour la régulation des prix des matières premières ou encore la refonte du système monétaire international.

Dans le domaine de la régulation financière, la France s'inscrit dans le cadre de la rerégulation engagée au niveau européen, sans pour autant jouer un rôle leader. Elle a approuvé la création de nouvelles agences de supervision européenne, le renforcement des contraintes réglementaires pesant sur le capital des banques et le développement du rôle des banques centrales dans la maîtrise des crédits spéculatifs.

Coups de frein

Mais elle a freiné dans d'autres domaines. Contrairement aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, aucun débat n'a été ouvert sur la nécessité ou non de séparer les activités de banque de détail et de banque de marché, le Président plaidant pour le statu quo, les grandes banques françaises réalisant tous les métiers. Alors que l'Europe voulait que les bonus des banquiers soient dans un rapport "équilibré" avec leur salaire fixe, la France s'est contentée de préconiser un rapport "approprié", permettant, par exemple, au patron de BNP Paribas de continuer à gagner cette année en bonus 5,5 fois son salaire fixe, pour une rémunération totale équivalente à près de quatre siècles de Smic...

Les pouvoirs publics doivent-ils selon vous intervenir dans la gouvernance des banques françaises ?, réponses en %



Source : Ipsos-Logica - Le Monde-Lire la société

Sur les paradis fiscaux, la France a soutenu l'accroissement et le contrôle des procédures d'échange d'informations fiscales à la demande. Valérie Péresse, la ministre du Budget, a pourtant elle-même souligné l'inefficacité de cette solution le 24 novembre dernier en indiquant que sur les 230 demandes d'information envoyées à 18 paradis fiscaux depuis le début de l'année, la France n'a obtenu un taux de réponse que de 30 %. Qui plus est, avec des informations en retour de faible qualité. La France n'a par ailleurs pris aucune initiative pour réguler la présence des multinationales et des banques françaises dans ces territoires.

Article issu du dossier [Sarkozy : le bilan](#)

Christian Chavagneux

Alternatives Economiques n° 309 - janvier 2012

© Alternatives Economiques. Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle des pages publiées sur ce site à des fins professionnelles ou commerciales est soumise à l'autorisation d'Alternatives Economiques (Tel : (33) 03 80 48 10 25 - abonnements@alternatives-economiques.fr). En cas de reprise à des fins strictement privées et non commerciales merci de bien vouloir mentionner la source, faire figurer notre logo et établir un lien actif vers notre site internet www.alternatives-economiques.fr.